

Modification des statuts

PROPOSITION DE MODIFICATION

Art.1 – Titre

1. Sous le nom Société pédagogique genevoise, ci-après SPG, est constituée une association syndicale et professionnelle regroupant les membres du personnel travaillant dans les écoles (**primaires**) genevoises ainsi que les personnes exerçant une activité en rapport avec l'enseignement régulier (**primaire**) ou spécialisé.

Article actuel des statuts

Art.1 – Titre

1. Sous le nom Société pédagogique genevoise, ci-après SPG, est constituée une association syndicale et professionnelle regroupant les membres du personnel travaillant dans les écoles primaires genevoises ainsi que les personnes exerçant une activité en rapport avec l'enseignement primaire ou spécialisé.

(Version adoptée par l'AG du 18.05.2021)